

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS
ANNEE 2018

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 1^{er} mars 2018

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2018-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 février 2018

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis
MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND
– M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS –
M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian
PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD
– M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de Mme
Astrid BAUD-ROCHE – M. Georges LAPRAZ, suppléant
de M. Dominique BONAZZI – M. Bernard FICHARD,
suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-
Antoinette MOURREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à
M. Gilbert ALLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves
CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume
MATHELIER – Mme Muriel BENIER –
M. Etienne BLANC – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Antoine VIELLIARD –
M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE – M. Marin
GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick
PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **09 MARS 2018**

Publié ou notifié le

09 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 1^{er} mars 2018

DEBAT
D'ORIENTATION
GENERALE POUR
LE BUDGET
PRIMITIF 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 février 2018

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2018-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis
MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND
– M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS –
M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian
PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD
– M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de Mme
Astrid BAUD-ROCHE – M. Georges LAPRAZ, suppléant
de M. Dominique BONAZZI – M. Bernard FICHARD,
suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-
Antoinette MOURREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à
M. Gilbert ALLARD

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

DEBAT D'ORIENTATION GENERALE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif de préparer le projet de budget primitif 2018 du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce dernier s'inscrit pleinement dans la continuité du budget primitif 2017, voté le 18 mai 2017, pour une durée de 8 mois – suite à la création du Pôle métropolitain, le 1^{er} mai 2017.

Ainsi, le projet de budget primitif 2018 du Pôle métropolitain du Genevois français traduit la feuille de route politique validée par le Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte, le 9 octobre 2014, actualisée en juillet 2017, suite à l'installation du Pôle métropolitain. Elle réaffirme les quatre grands domaines d'action du mandat :

- la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique ;
- l'identité du territoire et la communication.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français poursuit 3 missions essentielles : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

Dans la continuité du budget primitif 2017, le projet de Budget primitif 2018 du Pôle métropolitain s'inscrit dans un environnement contraint : il est constaté une baisse des cofinancements externes obtenus sur les exercices précédents ; une hausse des engagements liés au programme de travail et des taux de réalisation ; et par conséquent une diminution des marges de trésorerie.

Il est proposé de maintenir le niveau des cotisations des membres à 3,47 € par habitant et par an mais l'évolution du niveau de cotisation pour les prochains exercices (2019 à 2020) sera étudiée par l'exécutif du Pôle métropolitain.

Ainsi le projet de budget primitif 2018 du Pôle métropolitain, s'établit à près de 3 386 872 € en 2018. Le projet de budget 2018 est équilibré, en baisse de 25% par rapport au Budget primitif 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions, le Pôle métropolitain poursuit la volonté politique de s'inscrire dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics, Archivage...) afin d'optimiser les coûts.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEBAT** des orientations budgétaires pour la préparation du Budget Primitif 2018 dont le projet sera présenté en Comité syndical du 22 mars 2018, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire, ci-annexé ;
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200075372-20180301-CS2018_02-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

Publié ou notifié le

09 MARS 2018

09 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 1^{er} mars 2018

ADOPTION DE LA
DEFINITION DES
SEUILS DE
RATTACHEMENT

N° CS2018-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 février 2018

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis
MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND
– M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS –
M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian
PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD
– M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de Mme
Astrid BAUD-ROCHE – M. Georges LAPRAZ, suppléant
de M. Dominique BONAZZI – M. Bernard FICHARD,
suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-
Antoinette MOURREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à
M. Gilbert ALLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY –

M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –

M. Etienne BLANC – Mme Astrid BAUD-ROCHE –

M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON –

M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Antoine VIELLIARD –

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI –

M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE – M. Marin

GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick

PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

**ADOPTION DE LA DEFINITION DES SEUILS
DE RATTACHEMENT**

Selon l'instruction comptable M14, la règle d'indépendance des exercices oblige à rattacher les charges et les produits de la section de fonctionnement au seul exercice qui les concerne effectivement.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans les résultats annuels les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré mais qui n'ont pas pu être comptabilisés en raison par exemple de la non réception de la facture.

La procédure de rattachement des charges et des produits est une obligation. Cette obligation peut faire l'objet d'aménagements lorsque le montant des charges et des produits à rattacher n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur le résultat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le seuil minimum de rattachements des charges et des produits à 1 000 € TTC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **09 MARS 2018**

Publié ou notifié le

09 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2018-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRAFTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation des procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2017 et du 1^{er} mars 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2017 et du 1^{er} mars 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **28 MARS**

Publié ou notifié le **28 MARS**

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION DU
BUDGET
PRINCIPAL 2017

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. François DEVILLE suppléant de M. Claude MANILLIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

N° CS2018-05

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2017 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget Principal du receveur syndical

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 MARS 2018

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

APPROBATION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
DU BUDGET
PRINCIPAL 2017

N° CS2018-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance,

Présentation est faite du compte administratif 2017 (8 mois) du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14						
Résultats reportés		2 522 949.03	31 513.63		31 513.63	2 522 949.03
Opérations de l'exercice	1 867 437.04	461 957.50	8 925.21	48 355.11	1 876 362.25	510 312.61
TOTAUX	1 867 437.04	2 984 906.53	40 438.84	48 355.11	1 907 875.88	3 033 261.64
Résultats de clôture		1 117 469.49		7 916.27		1 125 385.76
Restes à réaliser			6 630.00		6 630.00	1 125 385.76
TOTAUX CUMULES		1 117 469.49		1 286.27		1 118 755.76
RESULTATS DEFINITIFS		1 117 469.49		1 286.27		1 118 755.76

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice (8 mois) se situe à – 1 405 479.54 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2017 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de 1 125 385,76 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 49.69 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 87.22% ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement pour la période de 8 mois est de 58.74%.

En investissement le taux de consommation est de 42.22 %

En recettes de fonctionnement un montant de 461 957,50 euros a été perçu. Le montant des participations des membres pour l'année 2017, soit 1 407 643,67 euros, est intégré dans le report de l'excédent du compte administratif 2017 de l'ARC Syndicat mixte.

La différence des produits perçus autres que les participations des membres et les subventions est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

2 8 MARS 2018

Publié ou notifié le

2 8 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

AFFECTATION DES
RESULTATS

N° CS2018-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2017 en excédent de fonctionnement :

- 1 117 469.49 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 1 117 469.49 euros

Résultat de l'exercice 2017 en excédent d'investissement :

- 7 916.27 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 001

- 7 916.27 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2017 du Budget principal suivant la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

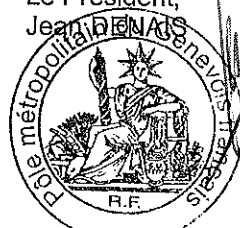
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ADOPTION
DES COTISATIONS
2018 DES
MEMBRES DU POLE
METROPOLITAIN

N° CS2018-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. François DEVILLE suppléant de M. Claude MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ADOPTION DES COTISATIONS 2018 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1^{er} janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité Syndical du 1^{er} mars 2018, Monsieur le Président propose de maintenir le montant de contribution à 3.47 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la contribution des membres à 3.47 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2018 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200075372-20180322-CS2018_08-DE

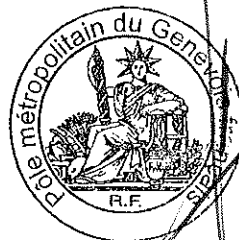
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **28 MARS 2018**

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ADOPTION
DU BUDGET
PRINCIPAL 2018

N° CS2018-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2018.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES : 3 386 872.76 euros

RECETTES : 3 386 872.76 euros

- et en investissement à

DEPENSES : 63 765.27 euros

RECETTES : 63 765.27 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ADOPTION
DU TABLEAU DES
EMPLOIS

N° CS2018-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2017-35 en date du 5 mai 2017 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2018, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de la Mobilité pour accompagner l'agent en charge du Schéma métropolitain de la mobilité : il s'agit notamment d'assurer le déploiement du volet PDIE sur le périmètre du Genevois français et d'appuyer la structuration de l'offre de transport public ;
- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine du Développement économique sur les champs de l'emploi et de la formation à travers une animation renforcée du réseau de la Cité des Métiers et l'accompagnement des grands projets du territoire ;
- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de l'Aménagement du territoire : le volume d'activité (InterSCOT, suivi du Projet d'agglomération, suivi des PSD...) impose la création du poste avec inscription au tableau des emplois.

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2018, le tableau des emplois se présente de la façon suivante :

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial
- 10 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2018.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2018	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	10	7	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1		
Total Filière administrative		16	12	3
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	1	1	1
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
Total Filière technique		3	3	
Total		20	16	4

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

SCHEMA
REGIONAL
D'AMENAGEMENT,
DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET
D'EGALITE DES
TERRITOIRES
AUVERGNE-
RHONE-ALPES :

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

ADOPTION DE LA
DEUXIEME
CONTRIBUTION DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GNEVOIS
FRANÇAIS

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

N° CS2018-11

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

**SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)
AUVERGNE-RHONE-ALPES :**

ADOPTION DE LA DEUXIEME CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la loi NOTRe, s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Document intégrateur par excellence, le SRADDET constitue le support d'une stratégie transversale sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. A cet effet, il reprend le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Dans les territoires, les SCOT, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs et sont « compatibles » avec les règles générales du SRADDET. Après l'approbation du SRADDET, les documents concernés devront se mettre en compatibilité à l'occasion de leur prochaine révision. La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Compte tenu de l'impact du SRADDET sur les politiques et stratégies portées par le Pôle métropolitain du Genevois français, ce dernier souhaite contribuer de façon constructive à l'élaboration du schéma. A cet effet, il a déjà élaboré une première contribution (délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français) en date du 29 juin 2017 et participé activement à différents temps de concertation (participation aux réunions de concertation organisées dans l'Ain et la Haute-Savoie en juin 2017, aux échanges organisés sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des SCOT en octobre 2017).

Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le même esprit de participation. Elle vise à détailler, dans les territoires constitutifs du Pôle métropolitain du Genevois français, les projets et actions qui pourraient être mis en avant dans le cadre de la politique régionale, et dont certains se retrouvent dans le Contrat de Plan Etat Région. Elle complète la première contribution du Pôle métropolitain, laquelle s'attachait à mettre en lumière les enjeux de notre métropole transfrontalière et les documents de planification élaborés à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français. En effet, en matière d'aménagement du territoire, il semble indispensable de veiller d'une part à la cohérence d'une stratégie d'ensemble et d'autre part à la bonne prise en compte des spécificités du territoire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la seconde contribution du Pôle métropolitain du Genevois français au SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, telle que modifiée en cours de séance et jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre ladite contribution à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le
Publié ou notifié le

28 MARS 2018

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ACTUALISATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT DU
PROJET INTERREG
DEVCOOP

N° CS2018-12

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. François DEVILLE suppléant de M. Claude MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET INTERREG DEVCOOP

La délibération n° CS2017-72 du Comité Syndical du 14 décembre 2017 a approuvé le dépôt du projet DEVCOOP auprès des instances du Secrétariat conjoint INTERREG France-Suisse. Les modifications intervenues entre le Comité Syndical du 14 décembre 2017 et le dépôt du dossier appellent une nouvelle délibération visant à mettre à jour le plan de financement. Le budget a connu une évolution liée à la reventilation de la valorisation des ressources humaines à hauteur de 0.5 ETP, partagée entre trois agents du Pôle métropolitain. La présente délibération porte sur l'actualisation de ce budget.

Le projet DEVCOOP permet de promouvoir le développement de l'habitat coopératif dans le territoire, en créant une plateforme de capitalisation d'expériences et d'apprentissage mutuel sur une dynamique transfrontalière opérationnelle. Plusieurs opérations pilotes sont prévues dans le Genevois français pour tester la viabilité et la faisabilité économique d'opérations d'habitat participatif.

Le dynamisme économique et démographique du Grand Genève, ainsi que le caractère transfrontalier de l'agglomération génèrent en effet une situation tendue sur le marché du logement, en particulier pour les habitants qui travaillent en France. Dans ce contexte, le développement de nouveaux dispositifs de promotion immobilière et la mise en œuvre de montages alternatifs représentent une opportunité qui peut permettre l'émergence d'une gamme intermédiaire, répondant aux besoins d'une partie des habitants.

Le 14 décembre 2017 par délibération n° CS2017-75, le Pôle métropolitain a validé sa participation en tant que partenaire du projet INTERREG V DEVCOOP aux côtés des deux chefs de file, l'Université de Savoie-Mont-Blanc et l'Université de Genève, et de nombreux partenaires privés (bureaux d'études, cabinets d'architectes), parapublics (CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie, Fondations, etc.) et publics (institutions universitaires et collectivités).

Le projet DEVCOOP a été déposé auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse le 15 janvier 2018. Un comité de programmation est prévu en juin.

Modification du budget

Le budget total du projet est de 860 415,83 € sur la période 2017-2020.

Pour le Pôle métropolitain, le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines et les frais administratifs afférents pour un montant de 71 827,67 € (0,50 ETP pour la période 2017-2020). Le montant initial prévu dans la délibération du 14 décembre 2017 était de 63 154,55 €.

Si le taux de valorisation INTERREG atteint 65%, soit 46 687,99 €, le coût de la participation du Pôle s'élèverait alors à 25 139,68 € contre une participation initiale de 22 104,09 €. Le budget du Pôle métropolitain autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

Plan de financement

	France	Suisse	Total
Frais de personnel	340 284,84 €	288 288,00 €	628 572,84 €
Frais de bureau et administratifs	51 042,23 €	43 243,20 €	94 285,43 €
Déplacements et hébergement	20 976,98 €	8 118,00 €	29 094,98 €
Recours à des compétences externes	52 644,58 €	55 818,00 €	108 462,58 €
Dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses infrastructures et travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	464 948,63 €	395 467,20 €	860 415,83 €

Nature des dépenses du Pôle Métropolitain par catégorie

Frais de personnel	62 458,84 €
Frais de bureau et frais administratifs	9 368,83 €
TOTAL	71 827,67 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la modification budgétaire du projet «DEVCOOP», d'un budget total de 860 415,83 € pour la période 2017-2020, dont 71 827,67 € de dépenses en ressources humaines et frais administratifs portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 46 687,99 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet « DEVCOOP ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

28 MARS 2018

Le Président
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

DEMARCHE
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
RECHERCHE DU
GENEVOIS
FRANÇAIS : ETAT
D'AVANCEMENT ET
PROPOSITION
POUR LA
STRATEGIE DE
COMMUNICATION
CONJOINTE

N° CS2018-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

**DEMARCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE DU
GENEVOIS FRANÇAIS :
ETAT D'AVANCEMENT ET PROPOSITION POUR LA STRATEGIE
DE COMMUNICATION CONJOINTE**

A travers le Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2015-2020), le Pôle métropolitain a engagé une démarche avec les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur ainsi que les différentes collectivités concernées visant à développer et promouvoir l'offre de formation et d'enseignement supérieur dans le Genevois français.

Le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur constitue un enjeu fondamental pour les entreprises et pour les habitants. Il s'agit d'un levier essentiel pour la création de valeur ajoutée, la création d'emplois et l'insertion professionnelle. Notre territoire connaît une très forte dynamique démographique et urbaine. L'offre de formation y est toutefois peu développée. Le Pôle métropolitain a donc entrepris une démarche « terrain » permettant de recenser les besoins en compétences dans différents domaines économiques et de faire émerger plusieurs projets de formations répartis dans le Genevois français, s'appuyant sur les organismes de formation existants et les initiatives en cours.

Ainsi, il s'agit d'engager :

- à partir des entreprises et acteurs du territoire, un réseau et une fonction d'interface entre les forces économiques, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande ;
- un développement répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et du Bassin lémanique ;
- des actions de coopérations transfrontalières comme levier de croissance et de développement pour les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne- Rhône-Alpes et du Grand Genève ;
- des expérimentations comme principe d'action.

Cette démarche a fait l'objet de plusieurs validations en Comité syndical à travers l'adoption d'une stratégie d'ensemble, de contributions à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, du Schéma Régional de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou encore du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Une demande de cofinancement a également été portée auprès du Conseil régional pour l'accompagnement des investissements identifiés sur le territoire pour un coût total de 7,7 millions € d'ici fin 2020.

Pour fédérer les différents acteurs, rendre plus cohérent et lisible le projet d'Enseignement Supérieur du Genevois français et communiquer de manière plus efficace auprès des différents publics, il est proposée d'adopter une marque commune à l'échelle du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avancée de la démarche et de ses différents projets ;
- **VALIDE** la stratégie de communication d'ensemble proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

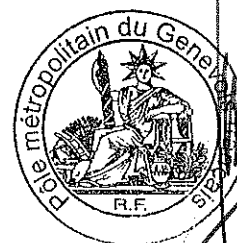
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 MARS 2018

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

ACTUALISATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT ET
DU PARTENARIAT
POUR LE PROJET
INTERREG DIGIPRO

N° CS2018-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. François DEVILLE suppléant de M. Claude MANILLIER

- **Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU PARTENARIAT POUR LE PROJET INTERREG DIGIPRO

Par délibération n° CS2017-75 du 14 décembre 2017, le Comité syndical a approuvé le dépôt du projet CITE DES METIERS – DIGIPRO auprès des instances du Secrétariat Conjoint INTERREG France-Suisse.

Les modifications intervenues entre le Comité syndical du 14 décembre 2017 et le dépôt du dossier appellent une nouvelle délibération visant à mettre à jour le plan de financement. Le budget a connu une évolution liée à une estimation affinée des dépenses de fonctionnement du Pôle métropolitain sur la durée du projet (36 mois). La Région Auvergne Rhône-Alpes, Direction Régionale de la Formation et de l'Apprentissage, devient partenaire du Pôle métropolitain (sa participation financière, à hauteur de 41 883 €, correspond à la valorisation de temps de travail de 3 agents ainsi que des frais administratifs).

Le présent projet de délibération porte sur l'actualisation du budget du projet.

Le projet DIGIPRO permet de créer un réseau territorial et un service intégré auprès des entreprises et des habitants pour l'orientation, la formation, la création d'entreprises. La Cité des Métiers du Grand Genève poursuit l'objectif de coordonner les actions menées sur le territoire par les professionnels de l'emploi-formation et propose aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins spécifiques du terrain. Il s'agit d'informer sur les compétences de demain, au regard des domaines d'excellence développés sur le Genevois français et le Grand Genève.

Afin de pouvoir coordonner ce programme d'actions ambitieux, il est proposé l'élaboration d'une opération Interreg V pour la période 2018-2020. Le Pôle métropolitain endosse le rôle de chef de file pour la partie française. Le chef de file pour la partie suisse est l'Office Cantonal Pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue de la République et Canton de Genève.

Le dépôt du projet CITE DES METIERS – DIGIPRO auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse a ainsi été effectué le 12 janvier 2018, avec un comité de programmation prévu en juin.

Modification du budget

Le budget total du projet est de 670 351.75 € sur la période 2018-2020.

Pour le Pôle métropolitain, le budget de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines de 0.4 ETP, les frais administratifs afférents, des frais d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 446 860.54 €. Le montant initial prévu dans la délibération du 14 décembre 2017 était de 412 373 €.

Si le taux de valorisation INTERREG atteint 75%, soit 335 145 €, le coût de la participation du Pôle métropolitain s'élèvera alors à 111 715 € (contre une participation initiale INTERREG espérée de 309 280 €, et une participation de 103 093 € du Pôle métropolitain).

Le budget du Pôle métropolitain autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

Plan de financement

	France	Suisse	Total
Frais de personnel	85 092.66€	108 896.49 €	193 989.15 €
Frais de bureau et administratifs	12 763.90 €	17 108.64 €	29 872.54 €
Déplacements et hébergement	0 €	4 277.16 €	4 277.16 €
Recours à des compétences externes	371 836.98 €	12 831,48 €	384 668.46 €
Dépenses d'équipement	19 050 €	21 385.80 €	40 435.80 €
Dépenses infrastructures et travaux	0,00 €	17 108.64 €	17 108.64 €
TOTAL	488 743.54 €	181 608.21 €	670 351.75 €

Nature des dépenses du Pôle métropolitain par catégorie

Frais de personnel	48 672.66€
Frais de bureau et frais administratifs	7 300.90€
Recours à des compétences externes	371 836.98€
Dépenses d'équipement	19 050€
TOTAL	446 860.54€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la modification budgétaire du projet «Cité des Métiers - DIGIPRO», d'un budget total de 670 351.75 € sur la période 2018-2020, dont 446 860.54 € de dépenses portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 366 557.66 € pour l'ensemble des dépenses portées par le Pôle métropolitain et la Région Auvergne Rhône-Alpes, correspondant à un taux de 75 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet «Cité des Métiers - DIGIPRO».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

Le Président,
Jean-Denis GUYOT



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 avril 2018

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2018-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 avril 2018

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON –
M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe
MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
Mme Muriel BENIER - M. Jean-François OBEZ,
suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Marie-
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne
BLANC – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à
M. Jean-François CICLET – M. Marin GAILLARD donne
pouvoir à M. Gilbert ALLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –
M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE –
M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI –
M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018

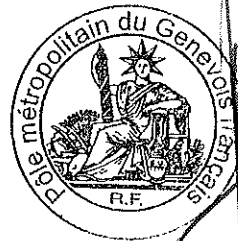
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **27 AVR. 2018**

Publié ou notifié le

27 AVR. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 avril 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT 2018
AVEC INNOVALES

N° CS2018-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 avril 2018

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON –
M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe
MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
Mme Muriel BENIER - M. Jean-François OBEZ,
suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Marie-
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne
BLANC – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à
M. Jean-François CICLET – M. Marin GAILLARD donne
pouvoir à M. Gilbert ALLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –
 M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
 Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –
 Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
 Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE –
 M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI –
 M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN –
 M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
 M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC INNOVALES

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2017 InnoVales, sa nouvelle feuille de route pour l'année 2018, et la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2018 sont présentés en annexes.

Sur la base de ces éléments et au regard des objectifs de développement économique, de formation, et de transition énergétique (TEPOS, Régénéro...), le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec l'association InnoVales pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 125 000 € à l'association InnoVales pour l'année 2018 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le

SLO

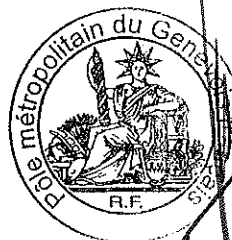
ID : 074-200075372-20180419-CS2018_16-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **27 AVR. 2018**

Publié ou notifié le **27 AVR. 2018**

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 avril 2018

ASSISTANCE ET
CONSEIL SUR LE
VOLET MOBILITE
DU POLE
METROPOLITAIN
(AMO) :
ATTRIBUTION DU
MARCHE

N° CS2018-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 avril 2018

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON –
M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe
MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ,
suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Marie-
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne
BLANC – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à
M. Jean-François CICLET – M. Marin GAILLARD donne
pouvoir à M. Gilbert ALLARD

• **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –
M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE –
M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI –
M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

ASSISTANCE ET CONSEIL SUR LE VOLET MOBILITE DU POLE METROPOLITAIN (AMO) : ATTRIBUTION DU MARCHE

La mobilité constitue la priorité politique du Pôle métropolitain en raison des défis importants que connaît le territoire pour permettre son développement durable et équilibré.

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports et déplacements résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 million de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transport collectif en retrait par rapport à des territoires comparables (seulement 6.3% de déplacements en transport collectifs, et -20% d'offre et -20% de fréquentation par rapport à une agglomération française de taille moyenne) et insuffisamment coordonnée.

A l'horizon 2020, 120 000 déplacements quotidiens supplémentaires dont 70 000 en voitures sont attendus (soit +10% par rapport à 2015). A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires, dont 220 000 en voitures, sont également projetés.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Le Pôle métropolitain se met ainsi en position de répondre aux attentes de ses mandants : les représenter auprès des grands partenaires institutionnels pour peser plus fort, leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs politiques locales, apporter un service aux employeurs du territoire et apporter un service innovant aux habitants du territoire, que les EPCI seuls ne pourraient déployer.

Pour faire face à l'ampleur des défis, les élus du Genevois français ont souhaité se fixer des objectifs ambitieux formalisés à travers un schéma métropolitain des mobilités du Genevois français, validé par le Comité syndical en septembre 2017. Ce schéma présente les grandes orientations du territoire en matière de mobilité, à horizons et échelles différenciés.

Dans la continuité des travaux engagés, le Pôle métropolitain lance un marché « d'assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français » pour se doter de compétences en matière de mobilité nouvelles et accompagner sa montée en puissance sur le champ de la mobilité.

L'étude comportera trois phases :

1. la détermination d'un plan d'actions mobilité partagé entre les acteurs conforme à l'ambition du schéma des mobilités ;
2. l'appui-conseil à la mobilité dans l'exercice des missions du Pôle métropolitain sur les années 2018 et 2019 ;

3. l'opérationnalité des actions à travers des bons de commande liés aux besoins en termes d'actions à mettre en œuvre (notamment le déploiement de plans de déplacement inter-employeurs).

Cette mission durera 24 mois pour les phases 1 et 2 (forfait), et 48 mois pour la phase 3 (bons de commandes).

Un appel d'offre ouvert, conforme aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été engagé le 26 janvier 2018 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Il s'agit d'un marché mixte :

- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire (phases 1 et 2) ;
- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre (phase 3) sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La date limite de remise des offres a été fixée au 2 mars à 12h00.

Six plis, inscrits au registre des dépôts, ont été réceptionnés, à savoir :

- TRANSPORT TECHNOLOGIE-CONSULT -KARLSRUHE GmbH (TTK) (69003 Lyon) ;
- KISIO Analysis (75012 Paris) ;
- INDDIGO (73000 Chambéry);
- MENSIA Conseil (75008 Paris);
- ALGOE SA (69130 Ecully);
- PMP Performance Management Partners (75009 Paris).

Les offres ont été analysées selon les critères et sous-critères mentionnés au Règlement de consultation avec leur pondération :

- > Valeur technique : 40 % selon les sous-critères définis ci-dessous :
 - o Compréhension de la méthode (10 points)
 - o Approche globale du contexte de l'étude (10 points)
 - o Qualité de la méthodologie (10 points)
 - o Approche novatrice de la mobilité (10 points)
- > Moyens humains affectés à la mission : 30 %
 - o Composition de l'équipe (10 points)
 - o Compétences professionnelles (10 points)
 - o Expériences (10 points)
- > Prix des prestations : 30 %
 - o 15 points pour le marché forfaitaire
 - o 15 points pour le marché unitaire constitué d'une moyenne des prix jours/homme

A l'issue des auditions qui se sont tenues le 22 mars 2018, il ressort du rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Appel d'offres réunie le 13 avril 2018 les propositions de notation et de classement suivantes :

	Analyse technique / 40	Moyens humains / 30	Prix / 30	Note / 100	Classement
KISIO Analysis	32	22	26.00	80.00	1
ALGOE	30	22	25.87	77.87	2
MENSIA Conseil	30	23	24.26	77.26	3
TTK	29	23	21.41	73.41	4
INDDIGO	27	21	24.05	72.05	5
PMP	24	20	18.73	62.73	6

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver ces propositions et en conséquence, de considérer l'offre remise par KISIO Analysis comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer le marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de services relatifs à l'«Assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français» avec KISIO Analysis pour un montant forfaitaire de 149 800,00 € HT et selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant pour le Pôle métropolitain du Genevois français sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 617.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

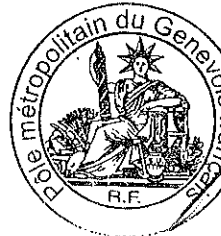
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

27 AVR. 2018

Publié ou notifié le

27 AVR. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2018-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-
Yves MORACCHINI

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **28 JUIN 2018**

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION DE
COOPERATION
METROPOLITAINE
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

CONTRAT DE PLAN
ETAT – REGION
(CPER) 2015-2020

N° CS2018-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –
Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-
Yves MORACCHINI

ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION METROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS

CONTRAT DE PLAN ETAT – REGION (CPER) 2015-2020

Avec plus de 410 000 habitants, le Pôle métropolitain du Genevois français représente l'une des agglomérations les plus importantes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans une construction transfrontalière adaptée à la réalité de son bassin de vie. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) et faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Au regard des enjeux métropolitains du Genevois français, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont décidé dès 2015 d'inscrire un partenariat avec le territoire du Genevois français à travers le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et la conclusion d'une convention territoriale de coopération métropolitaine signée le 29 octobre 2015. L'enveloppe des crédits accordés par la Région était alors fixée à 5 millions d'euros pour la période 2015-2020. A travers cette convention, l'Etat et la Région appuyaient également la transformation de l'ARC du Genevois français en pôle métropolitain.

La convention est établie autour de 4 domaines prioritaires :

- le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants en matière de mobilité ;
- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ;
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

La convention cadre, adoptée par l'assemblée plénière de la Région Rhône-Alpes le 6 mars 2015 et par l'ARC en comité syndical du 19 mars 2015, fixe les objectifs et les domaines d'intervention éligibles au dispositif. Elle cible une intervention concentrée sur une liste resserrée de projets d'envergure métropolitaine participant à la reconnaissance et à la mise en valeur du fait métropolitain. La priorité est donnée aux opérations d'investissement dans la perspective d'une structuration renforcée du territoire.

Dès 2016, les élus du Genevois français et les élus de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont engagé un dialogue afin de développer la coopération sur les grands enjeux du territoire et renforcer le partenariat établi par la Convention de coopération métropolitaine.

Aussi, l'Exécutif régional propose d'abonder l'enveloppe actuelle à hauteur de 8 millions € complémentaires, portant l'enveloppe de crédits mobilisables à 13 millions €. Avec un taux d'intervention moyen de 30%, cette enveloppe permet d'accompagner un programme d'investissements de l'ordre de plus de 48 millions €.

L'avenant à la convention de coopération métropolitaine du Genevois français, annexé à la présente délibération, a pour objet de mettre en œuvre cette volonté de renforcement du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il apporte des moyens supplémentaires, notamment sur les volets mobilité et enseignement supérieur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français, annexé au présent projet de délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer la convention et l'ensemble des documents afférents.

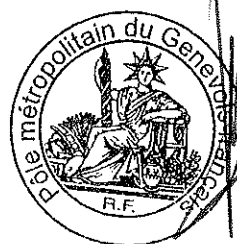
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **28 JUIN 2018**

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LA CAISSE
DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS :
DELEGATION AU
BUREAU

N° CS2018-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI**ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : DELEGATION AU
BUREAU**

Avec plus de 400 000 habitants, le Pôle métropolitain du Genevois français représente l'une des agglomérations les plus importantes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans une construction transfrontalière adaptée à la réalité de son bassin de vie. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) et faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Le Pôle métropolitain, en fédérant et en représentant les intercommunalités et communes françaises du Genevois français (8 intercommunalités, 120 communes), est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers. Son périmètre couvre une partie des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de près d'un million d'habitants.

Le Pôle métropolitain du Genevois français devient, après les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, une concrétisation institutionnelle du fait métropolitain. La création récente du Pôle métropolitain devrait favoriser la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et relever ainsi les nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques qui se posent aujourd'hui à ce territoire transfrontalier. Elle permet d'engager un processus de mutualisation de moyens et d'intégration de compétences dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

Aujourd'hui, le développement des territoires est clairement porté et marqué par les dynamiques urbaines et métropolitaines : près de 85 % de la population vit aujourd'hui en zone urbaine, où se concentrent les principales activités économiques et sociales. L'Etat a souhaité reconnaître et encourager le fait métropolitain en identifiant les territoires les plus porteurs pour la création de richesses, la croissance, l'innovation... aux carrefours de flux humains, matériels et numériques, des lieux de pouvoir et de prise de décision, pour leur propre développement et celui de leurs territoires de proximité.

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne les projets du territoire dans la perspective d'apporter de solutions financières et d'accélérer des projets pour lesquels l'établissement public pourra jouer son rôle d'investisseur d'intérêt général.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts est susceptible de mettre à disposition du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres plusieurs ressources financières, au nombre desquelles une enveloppe de crédit d'ingénierie, financée par sa section générale, pour le financement d'études-actions liées à la préfiguration des projets de territoire, ainsi que l'expertise des différentes filiales du Groupe Caisse des Dépôts selon le type de projet étudié ou de conseil recherché. Ainsi, la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts, via sa délégation de Chambéry-Grenoble, souhaite assurer une présence forte auprès du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français.

La Caisse des Dépôts concentre aujourd'hui son action sur quatre transitions prioritaires qui fondent sa stratégie : territoriale, énergétique et économique, démographique et numérique. Ainsi, les stratégies de la Caisse des dépôts et du Pôle métropolitain du Genevois français convergent vers un engagement mutuel pour la transition énergétique, écologique et économique du territoire.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de mettre en œuvre cette volonté de collaboration et de définir le cadre du partenariat qui relie le Pôle métropolitain du Genevois français à la Caisse des Dépôts et qui permettra de relever les grands enjeux de ce nouveau territoire.

Pour favoriser l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain, il a été convenu d'orienter les collaborations sur trois axes principaux :

- un Pôle métropolitain qui réussit sa transition énergétique et écologique ;
- un Pôle métropolitain moteur des mobilités ;
- un Pôle métropolitain innovant, créatif et attractif.

Dans cet esprit, plusieurs projets prioritaires ont été identifiés dans le programme de travail du Pôle métropolitain : la Caisse des Dépôts cofinancera une série d'opérations et de démarches portées par le Pôle métropolitain, dans le cadre de son programme de travail, valorisées à hauteur d'un coût prévisionnel de 1 950 000 € sur trois ans. Le cofinancement de ce programme par la Caisse des Dépôts et Consignations s'inscrira dans une fourchette établie entre 500 000 et 750 000 € : le montant final fera l'objet d'un prochain arbitrage.

Pour chaque sollicitation financière du Pôle métropolitain, l'intervention de la Caisse des dépôts sera subordonnée à l'éligibilité aux critères d'intervention et ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les actions ainsi engagées donneront lieu à des conventions d'application spécifiques pour leur mise en œuvre par le Pôle métropolitain.

Si le projet de convention appellera des modifications à la marge sur les formulations et la ventilation des cofinancements, il est proposé d'adopter le principe du partenariat et de confier au Bureau du Pôle métropolitain le soin de finaliser le projet de convention, annexé à la présente délibération, dans la perspective d'une signature prochaine de la convention par Monsieur le Président du Pôle métropolitain, dans le respect du cadre du présent projet de délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe d'un partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur le cofinancement, sur une cible de 750 000 € sur 2 à 3 ans, du programme d'actions du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **MANDATE** le Bureau du Pôle métropolitain pour finaliser la convention de partenariat dans le cadre du présent projet de délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer la convention et l'ensemble des documents afférents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 JUIN 2018

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

LANCEMENT DE LA
MODIFICATION
STATUTAIRE DU
POLE
METROPOLITAIN
EN MATIERE DE
MOBILITE

N° CS2018-21

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON – M. Joseph DEAGE – M. Jean-

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI

LANCEMENT DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU POLE METROPOLITAIN EN MATIERE DE MOBILITE

La feuille de route Mobilité du Pôle métropolitain a été validée par le Comité syndical, le 21 septembre 2017. Elle confirme la nécessité de mettre en place une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle du Genevois français à moyen terme et établit plusieurs principes prévalant à la définition du rôle du Pôle métropolitain à court terme : le souci de la valeur ajoutée et de la subsidiarité, la nécessité d'engager des actions opérationnelles, l'intérêt d'expérimenter et de démontrer sa valeur ajoutée vis-à-vis de ses membres.

Ces missions sont élaborées avec le souci de répondre aux objectifs assignés au Pôle métropolitain par ses mandants, les EPCI membres :

- les représenter auprès des grands partenaires institutionnels pour faire valoir au mieux les intérêts du Genevois français (mission 1) ;
- leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs politiques publiques (mission 2) ;
- apporter un service de conseil en mobilité aux employeurs du territoire (mission 3) ;
- déployer des solutions de mobilités innovantes aux habitants du territoire que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ne pourraient porter seuls (mission 4).

La réalisation de ces deux dernières missions (missions 3 et 4) amène le Pôle métropolitain à jouer un rôle renforcé en matière de conseil en mobilité et de services opérationnels à la mobilité et implique, de fait, la nécessité de modifier ses statuts actuels et la définition de l'intérêt métropolitain de sa compétence mobilité.

Le processus de modification des statuts et de l'intérêt métropolitain du Pôle métropolitain requiert :

- une délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français proposant la modification de ses statuts et la modification de la délibération définissant l'intérêt métropolitain ;
- l'accord, par délibérations concordantes, de tous les EPCI membres sur la modification des statuts (Cf. art. L.5211-17 et L5731-1 al. 1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT) ;
- l'accord, par délibérations concordantes, de tous les EPCI membres sur la modification de l'intérêt métropolitain (cf. art. L5731-1 al. 2 du CGCT) ;
- l'adoption d'un arrêté préfectoral entérinant la seule modification des statuts.

La procédure de révision concerne donc l'article 6-2 « Mobilité » des statuts du Pôle métropolitain et la délibération définissant l'intérêt métropolitain de cet article. Ainsi, les modifications proposées figurent en rouge dans le texte ci-dessous.

Article 6-2 : Mobilité

En matière de mobilité, le pôle assure la coordination des démarches de mobilité métropolitaine et appuie le développement des infrastructures et services de transport, y compris pour ce qui concerne les liaisons transfrontalières. A ce titre, il a pour missions, sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain dans les conditions prévues par l'article 5 des présents statuts :

- l'élaboration, la révision, la modification et le suivi des documents de planification de la mobilité à l'échelle métropolitaine ;
- la coordination des démarches de ses membres et la réalisation d'études d'intérêt métropolitain sur la mobilité et les modes de transport ;
- la réalisation d'actions de communication et d'information de ses membres, du public sur le développement de services de mobilité d'échelle métropolitaine ;
- la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière ;

- l'assistance administrative à ses membres par la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle, relative au développement et à l'exploitation des infrastructures et services de mobilité métropolitains, tendant à la recherche et l'octroi de financements auprès de toute structure de droit public ou privé, de droit européen, français ou suisse.

Sur le plan opérationnel, le pôle assure :

- la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle ;
- l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion de services d'autopartage et de covoiturage »

DEFINITION DE L'INTERET METROPOLITAIN

L'exercice des compétences par le Pôle métropolitain est soumis à la reconnaissance et à la définition de l'intérêt métropolitain.

(...)

En matière de mobilité :

- Pour l'élaboration des documents de planification et de coordination d'intérêt métropolitain: est d'intérêt métropolitain la réalisation d'un schéma métropolitain de déplacement et de mobilité et toutes les études qui lui sont liées.
- Pour la coordination des démarches de ses membres et la réalisation d'études d'intérêt métropolitain sur la mobilité et les modes de transport : sont d'intérêt métropolitain **la mise en réseau des maisons de la mobilité et des points d'information**, la réalisation d'études et d'actions visant à coordonner, améliorer et promouvoir les modes de transport, la mobilité durable, la mobilité mutualisée et l'exploitation et le développement des services à la mobilité sur le territoire métropolitain ;
- Pour la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle : sont d'intérêt métropolitain **l'organisation et la gestion d'un service de conseil en mobilité à l'échelle métropolitaine, l'accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans de mobilité, le soutien financier aux actions de promotion des plans de mobilité** ;
- Concernant l'assistance administrative des membres : sont d'intérêt métropolitain les actions tendant à la recherche de financements pour la réalisation de projets en matière de mobilité et pour le fonctionnement des infrastructures de transport ;
- Pour l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion de services d'autopartage et de covoiturage : sont d'intérêt métropolitain **les services excédant le périmètre d'un seul membre ou les services à destination de la Suisse.** »

Sur la base de la présente délibération, il est proposé d'engager auprès des différentes assemblées délibérantes des EPCI membres, la procédure de modification des statuts et de l'intérêt métropolitain de la compétence mobilité du Pôle métropolitain. Si le processus est engagé dès le mois de juin et, sous réserve des délibérations des assemblées délibérantes des EPCI membres, l'exercice prévisionnel de la compétence pourra être effectif à partir de la fin du mois de septembre 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification statutaire de l'article 6-2 « Mobilité » des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français, selon les termes de la présente délibération ;
- **VALIDE** la modification de la définition de l'intérêt métropolitain précisant l'article 6-2 Mobilité des statuts du Pôle métropolitain, selon les termes de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir les EPCI membres du Pôle métropolitain afin de pouvoir lancer, sur la base du texte arrêté par la présente délibération, le processus formel de modification des statuts du Pôle métropolitain et de la définition de l'intérêt métropolitain de l'article 6-2 des statuts, par délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200075372-20180622-CS2018_21-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

28 JUIN 2018

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DU
SCHEMA
D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES DU
GENEVOIS
FRANÇAIS ET
SUITES A DONNER

N° CS2018-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI

ADOPTION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES DU GENEVOIS FRANÇAIS ET SUITE A DONNER

Le territoire du Pôle Métropolitain du Genevois français connaît un dynamisme économique exceptionnel à l'échelle de l'hexagone, boosté par la proximité de l'économie suisse. A titre d'illustration, entre 2007 et 2012, alors que l'économie française était touchée durement par la crise, le Genevois français connaissait un taux de création d'emplois de 1.3% par an, avec plus de 115 000 emplois créés en cinq ans. Territoire atypique, où le dynamisme industriel est encore vivace, avec ¼ des emplois salariés privés dans l'industrie et les services à l'industrie, soit deux fois plus que la moyenne nationale, et où 2 300 entreprises sont créées tous les ans, le Genevois français dispose d'atouts importants.

Afin de renforcer son attractivité, le Genevois français a identifié sept domaines d'excellence qui disposent d'un potentiel de développement important, sur la base d'un ancrage territorial fort. En accompagnant ces filières, il s'agit d'accompagner un développement économique durable du territoire. Le sport, l'industrie du futur, la santé et le bien-être, la solidarité, l'alimentation, l'habitat durable, la mobilité sont autant de composantes d'un développement économique et territorial équilibré.

Afin de mettre le développement économique au service d'un développement durable du territoire, en anticipant les grandes mutations à venir (mise en service du Léman Express, renforcement de l'offre en mobilité collective, croissance démographique, etc.), les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont souhaité l'adoption d'un document stratégique et opérationnel.

Ce document, le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), doit permettre de favoriser et d'organiser l'accueil des activités économiques dans le cadre d'un urbanisme de qualité, durable. Il s'agit d'un outil à la fois au service des SCOT du territoire et du développement économique. Le Schéma d'Accueil des Entreprises a vocation à être réinterrogé tous les cinq ans, tant sur l'évolution de l'armature économique du territoire que sur l'évolution et la réalisation de son plan d'action.

Le Schéma d'Accueil des Entreprises défend le principe d'une armature économique équilibrée à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français afin de permettre à toutes les entreprises de trouver leur place dans le territoire, quel que soit leur secteur d'activité ou bien leur taille. Le Schéma d'Accueil des Entreprises identifie des zones métropolitaines, zones référentes qui se veulent exemplaires et vitrine du Genevois français. A ce titre, ces sites doivent assumer un positionnement ambitieux en matière de qualité d'aménagement, d'offre de services aux entreprises et salariés, de gestion foncière. Cette ambition doit permettre de répondre aux besoins d'activités économiques de haut niveau avec des projets à haute-valeur ajoutée. Le Schéma d'Accueil des Entreprises affirme par ailleurs que l'ambition en matière d'aménagement durable doit se concrétiser dans tous les sites d'activités avec des actions à mener sur la densification et la qualité urbanistique des zones d'activités, afin de s'inscrire dans la dynamique de territoire à énergie positive (TEPOS) du Genevois français. Le Schéma d'Accueil des Entreprises souhaite mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement des entreprises en leur offrant les services nécessaires : notamment services à destination des entreprises et de leurs salariés. Il s'agit également de promouvoir des expériences pilotes telles que l'utilisation des délaissés de zones d'activité pour l'activité agricole ou encore le développement de l'économie circulaire à l'échelle d'une zone. Enfin, les élus souhaitent améliorer la gouvernance en matière d'accueil des entreprises, afin d'optimiser le développement économique du territoire.

Le Pôle métropolitain du Genevois français affirme donc sa stratégie en matière d'accueil des entreprises :

- Construire une armature de sites économiques équilibrée (au sein de laquelle émergent des zones référentes et exemplaires, des vitrines du Genevois français) (Cf. cartographie en annexe).
- Concrétiser une ambition forte en matière d'aménagement durable du territoire (densification, TEPOS, TEPCV pour certains territoires, qualité urbaine ...).
- Structurer des services pour répondre aux besoins de toutes les entreprises.
- Améliorer la gouvernance pour optimiser le développement économique du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, le Pôle Métropolitain du Genevois français se dote d'un plan d'actions, soutenu par 19 fiches actions :

- Volet 1 : Concrétiser une ambition forte en matière d'aménagement durable du territoire
 - o I – 1 Utiliser les outils réglementaires pour mobiliser du foncier à vocation économique
 - o I – 2 Acquérir et porter du foncier à vocation économique
 - o I – 3 Utiliser des moyens coercitifs pour mobiliser du foncier : DUP Réserve foncière
 - o I – 4 : Garantir la destination des zones d'activités économiques et renforcer la qualité d'ensemble
 - o I – 5 : Favoriser la requalification et la rénovation : labels et aides
 - o I – 6 : Expérimenter l'agriculture péri-urbaine dans les zones d'activités
 - o I – 7 : Agir pour une économie circulaire et/ou une économie industrielle
 - o I – 8 : Accompagner la relocalisation des entreprises
 - o I – 9 : Réhabiliter les friches pour permettre leur remobilisation
- Volet 2 : Structurer des services pour répondre aux besoins de toutes les entreprises
 - o II – 10 : Accompagner le déploiement des services à la mobilité
 - o II – 11 : Accompagner le déploiement des services aux entreprises
 - o II – 12 : Accompagner le déploiement des services aux salariés et usagers
 - o II – 13 : Prévoir des solutions immobilières collectives
- Volet 3 : Améliorer la gouvernance pour optimiser le développement économique du territoire
 - o III – 14 : Caractériser les besoins des prospects
 - o III – 15 : Systématiser le processus de commercialisation
 - o III – 16 : Garantir la maîtrise foncière sur le long terme (baux à construction)
 - o III – 17 : Construire une identité de zone
 - o III – 18 : Faire vivre un réseau de l'immobilier d'entreprise à l'échelle du Genevois français
 - o III – 19 : Coordonner un développement métropolitain du Genevois français

Plusieurs principes fondent cette feuille de route :

- le souci de la complémentarité et de la subsidiarité entre les actions « métropolitaines » et les actions « territoriales », le Pôle métropolitain ayant vocation à intervenir là où l'action publique est absente ou incomplète aujourd'hui ;
- le souci de phaser et de prioriser dans le temps, comme dans l'espace, les actions à mener ;
- le souci d'expérimenter et de démontrer le cas échéant, la plus-value d'interventions à l'échelle métropolitaine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Schéma d'Accueil des Entreprises du Genevois français, annexé à la présente délibération : armature économique et plan d'actions.
- **MANDATE** la Conférence mixte Economie – Aménagement pour conduire les travaux d'approfondissement du plan d'actions, sous l'autorité du Bureau et du Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200075372-20180622-CS2018_22-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **28 JUIN 2018**

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE 2017

N° CS2018-23

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M.
Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis
PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M.
Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M.
Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M.
Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à
M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick
PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-
Yves MORACCHINI

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le Pôle métropolitain du Genevois français établit tous les ans, comme toute collectivité publique, un rapport d'activité de l'année écoulée, qui rapporte le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine d'intervention.

Le document de travail annexé à la présente délibération comprend une présentation générale de la structure et des compétences du Pôle métropolitain, et donne une vision complète des travaux réalisés en 2017. Ce document connaîtra ensuite une mise en page dynamique de ces contenus sur supports papier et électronique. Les supports seront ensuite diffusés à l'ensemble des élus du Comité syndical et aux EPCI membres du Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les contenus proposés pour établir le rapport d'activité 2017 du Pôle métropolitain du Genevois français, annexés au présent projet de délibération ;
- **MANDATE** le Bureau du Pôle métropolitain pour finaliser la formalisation du rapport d'activité dans le cadre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 JUIN 2018

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DE LA
CHARTRE
D'UTILISATION DU
MATERIEL
INFORMATIQUE,
NUMERIQUE ET DE
TELEPHONIE

N° CS2018-24

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI

ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE, NUMERIQUE ET DE TELEPHONIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 33,

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 modifiée pour une République Numérique,

Vu la charte informatique annexée à la présente délibération,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 juin 2018,

Considérant que les évolutions du contexte technique et réglementaire rendent nécessaires des adaptations de l'organisation des services au sein Pôle métropolitain du Genevois français,

Considérant qu'il convient de clarifier l'usage des outils numériques et de téléphonie lorsque ces outils n'appartiennent pas à la collectivité, ou lorsqu'ils sont utilisés hors des locaux ou des horaires de travail,

Considérant que les règles définies dans le projet de charte ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents du Pôle métropolitain tous statuts confondus, aux élus et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanentes ou temporaires, utilisant les moyens informatiques et téléphoniques de la collectivité. Ces règles concernent l'ensemble des outils informatiques et de communication mis à disposition des utilisateurs : applications métiers, bureautique, messagerie, micro-ordinateurs fixes et portables, tablettes, périphériques, téléphones fixes et portables, Internet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de charte, définissant les règles d'usage des outils informatiques et de communication, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 JUIN 2018

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE

Séance du 28 septembre 2018

N° CS2018-25

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

0 8 OCT. 2018

0 8 OCT. 2018

Le-Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DESIGNATION DU
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DES TRANSPORTS
PUBLICS
GENEVOIS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

N° CS2018-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration des Transports Publics Genevois (TPG) compte 16 membres représentant des autorités publiques et 3 délégués du personnel. Parmi les membres représentant les autorités publiques, un membre est chargé de représenter la région frontalière française. Formellement, il est nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, aux termes de l'article 9, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur les Transports publics genevois (LTPG - H 1 55) du 21 novembre 1975.

Le Pôle métropolitain du Genevois français est invité à communiquer au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, une candidature pour la désignation du représentant de la région frontalière française.

Cette fonction était occupée depuis le 10 juillet 2014 (délibération de l'ARC Syndicat mixte CS2014-53) par Monsieur Antoine VIELLIARD. Le mandat du Conseil d'administration des TPG étant arrivé à échéance, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la région frontalière française par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français. Le délégué du Pôle métropolitain représente les intérêts du Genevois français, il est invité à rendre compte de l'activité du conseil d'administration des TPG devant le Bureau du Pôle métropolitain et à opérer un bilan de mandat devant le Comité syndical.

Le Président propose la candidature de Monsieur Antoine VIELLIARD.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Antoine VIELLIARD au poste de représentant de la région transfrontalière française au Conseil d'administration des Transports Publics Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **0 8 OCT. 2018**

Publié ou notifié le

0 8 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

ADHESION DU
POLE
METROPOLITAIN A
LA SPL AGENCE
ECOMOBILITE
SAVOIE
MONT-BLANC A
COMPTER DU
1ER JANVIER 2019

N° CS2018-27

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE**

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Le Genevois français est confronté à d'importants enjeux de mobilité, liés à la dynamique métropolitaine et transfrontalière du Grand Genève. Il connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe (+2.1% de croissance démographique par an, soit + 10 000 habitants par an depuis 10 ans). Il compte désormais près de 410 000 habitants au sein d'une agglomération transfrontalière de près d'1 million d'habitants. Si les rythmes de croissance des dix dernières années se poursuivent, ce sont plus de 120 000 déplacements supplémentaires qui sont attendus sur le Genevois français entre 2015 et 2020 (soit une progression de 10%), générant une saturation du système de transports et de déplacements, alors même que l'usage des transports individuels motorisés (70% des déplacements) est prédominante et que l'offre de transport collectif est en retrait par rapport à des territoires comparables.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Genevois français a engagé un processus de révision statutaire lui permettant d'exercer la compétence mobilités nouvelles avant la fin de l'année 2018. Le Pôle métropolitain est amené à jouer un rôle renforcé en matière de conseil en mobilité et de services opérationnels à la mobilité à destination des employeurs du territoire (le territoire du Genevois français totalise plus de 100 employeurs de plus de 100 salariés). Cette démarche répond notamment aux objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui oblige à compter du 1^{er} janvier 2018 les établissements de plus de 100 salariés (sur un même site et situés dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains) à mettre en place un plan de mobilité dans le but d'améliorer les déplacements de son personnel et de favoriser l'utilisation des modes de transports alternatifs à l'autosolisme. Les objectifs inscrits dans le schéma métropolitain de mobilité du Genevois français fixent à ce titre un objectif de réalisation de 50 plans de mobilité employeurs dans les trois prochaines années.

Pour y parvenir et proposer des solutions de déplacements domicile-travail alternatives à la voiture individuelle, le Pôle métropolitain a confié la mise en œuvre de plans de mobilité employeurs à l'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc sur trois sites pilotes du Genevois français (Nicomatic à Bons-en-Chablais, l'Hôpital et la mairie de St Julien-en-Genevois, le Technoparc du Pays de Gex à St Genis-Pouilly) pour l'année 2018. Ce lancement constitue les prémices d'un déploiement plus massif.

Actuellement association de loi 1901, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a décidé de faire évoluer ses statuts vers ceux de société publique locale (SPL). Cette évolution permet à la fois d'assurer la continuité des missions assurées par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au service des citoyens, entreprises et administrations, tout en garantissant aux collectivités une cohérence dans la gestion de l'écomobilité coordonnée aux politiques de transport, sur des territoires à forte valeur ajoutée.

La SPL, créée au 1^{er} janvier 2019, poursuivra l'activité de l'association Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc dont la dissolution est prévue au 31 décembre 2018.

Considérant l'intérêt pour le Pôle métropolitain du Genevois français de bénéficier, avec des partenaires institutionnels statutairement concernés, des prestations d'une structure chargée de réaliser des opérations de promotion, sensibilisation, d'exploitation de services et de développement de l'écomobilité, il est proposé de créer une SPL nommée « AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC », qui aurait les caractéristiques principales suivantes :

1 - Les actionnaires fondateurs sont :

- Chambéry Métropole Cœur des Bauges,
- la Communauté d'agglomération Grand Lac,
- la Communauté de communes Cœur de Savoie,
- la Communauté d'agglomération Arlysère,
- la Communauté d'agglomération Grand Annecy,
- le Pôle métropolitain du Genevois français,
- la Région Auvergne – Rhône Alpes,
- le Syndicat mixte Pays Savoyard,
- l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise,
- le Syndicat Pays Maurienne,
- la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
- la Communauté de communes Pays Mont Blanc,
- la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes,
- la Communauté de communes des Montagnes du Giffre,
- la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc.

2 - Le capital social est de 37 000 €, réparti en 37 000 actions de 1 € chacune ;

3 - Le conseil d'administration est composé de 18 (dix-huit) administrateurs :

- 10 pour représenter Chambéry Métropole Cœur des Bauges,
- 1 pour la Communauté d'agglomération Grand Lac,
- 1 pour la Communauté de communes Cœur de Savoie,
- 1 pour la Communauté d'agglomération Arlysère,
- 1 pour la Communauté d'agglomération Grand Annecy,
- 1 pour le Pole métropolitain du Genevois français,
- 1 pour la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- 2 réunis en assemblée spéciale pour le Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard, l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise, le Syndicat Pays de Maurienne, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, la Communauté de communes Pays du Mont Blanc, la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc.

4 - La répartition du capital social et des sièges du Conseil d'administration est :

Actionnaires	Part capital de en %	Montant du capital	Nombre d'actions (1 action = 1 €)
Chambéry Métropole Cœur des Bauges	54 %	19 980 €	19 980
CA Grand Lac	5 %	1 850 €	1 850
CC Cœur de Savoie	5 %	1 850 €	1 850
CA Arlysère	5 %	1 850 €	1 850
CA Grand Annecy	5 %	1 850 €	1 850
Pôle métropolitain du Genevois français	5 %	1 850 €	1 850
Région AURA	5 %	1 850 €	1 850
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	2 %	740 €	740
Assemblée Pays Tarentaise Vanoise	2 %	740 €	740
Syndicat Pays Maurienne	2 %	740 €	740
CC Rumilly Terre de Savoie	2 %	740 €	740

CC Pays Mont Blanc	2 %	740 €	740
CC Cluses Arve et Montagnes	2 %	740 €	740
CC des Montagnes du Giffre	2 %	740 €	740
CC de la vallée de Chamonix Mont Blanc	2 %	740 €	740

5 - La SPL a pour objet la réalisation, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, de prestations tendant à promouvoir, sensibiliser et développer l'écomobilité et l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle.

La SPL assure des missions de conseils, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation, d'exploitation et de gestion de services dans le domaine de l'écomobilité, en lien avec les politiques publiques relatives à l'environnement, l'aménagement de l'espace, le développement local et territorial, le développement durable, la qualité de l'air et les préoccupations sociales et de santé publique.

A cet effet, elle peut accomplir tout acte visant à :

- exploiter ou gérer des services d'écomobilité ;
- encourager, par tous moyens, les déplacements de personnes ou de marchandises utilisant les modes les moins polluants, les moins consommateurs d'énergies et d'espace public et les moins bruyants ;
- encourager l'usage croissant des modes alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, voiture partagée, vélo, marche... pour tout type de déplacement en s'attachant notamment à la promotion de la multimodalité ;
- sensibiliser les publics à des pratiques de déplacement écomobiles ;
- encourager une réflexion novatrice sur la maîtrise du temps, des pointes habituelles de déplacements pendulaires qui congestionnent les équipements et la diminution des besoins de déplacements ;
- favoriser de nouvelles pratiques, mono ou multimodales, en diffusant toute information permettant de faire connaître les expériences réussies et les techniques classiques comme les formules innovantes ;
- accompagner la réflexion en matière d'aménagement de l'espace public et animer la mise en œuvre des actions.

5 - Le projet de statuts s'accompagne d'un projet de pacte entre actionnaires.

Aux termes de ces documents, la société sera gouvernée comme suit :

- le Conseil d'administration désignera le Président de la Société ;
- aucun administrateur ne percevra de rémunération au titre de cette fonction ;
- le Conseil d'administration pourra inviter le Président et le Vice-Président du Conseil de développement, un représentant des salariés de la Société ou tout tiers, choisis en raison de leurs compétences, à participer à ses réunions, avec voix consultative ;
- les décisions prises par la société, soit par son directeur général, soit par son Conseil d'administration, seront contrôlées par les actionnaires via leurs représentants ;
- chaque contrat, dont la société sera signataire, ne pourra produire d'effets financiers qu'envers la collectivité actionnaire concernée. Les futurs actionnaires fondateurs sont d'ores et déjà d'accord entre eux sur le fait qu'il n'y a pas de solidarité entre eux, ni passive ni active, en ce qui concerne les effets financiers de tels contrats.

6 – La SPL doit être soumise à des règles spécifiques pour répondre aux critères légaux du contrôle analogue, permettant ainsi à ses actionnaires, exclusivement publics, de recourir aux services de cette société sans mettre en œuvre de procédure de publicité et mise en concurrence, dans le cadre de son objet social.

La mise en œuvre de ces modalités de contrôle analogues sera précisée dans un règlement intérieur, que le Conseil d'Administration de la SPL, une fois créée, devra approuver. Les principes de ce règlement intérieur comprendront à minima le contrôle, via une consultation préalable des actionnaires, pour toute décision de la SPL concernant :

- la stratégie de développement et les perspectives financières de la SPL ;
- les opérations comportant une part de risque pour la SPL ;
- l'approbation des comptes prévisionnels, comptes (d'exploitation et bilans) et rapports annuels ;

- les opérations en cours et les comptes rendus annuels aux collectivités actionnaires sur chacune des opérations confiées ;
- la politique financière de la SPL et les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations de la SPL elle-même ;
- les procédures internes.

Le Conseil d'administration peut constituer des comités, notamment le Conseil de développement, composé initialement des anciens administrateurs de l'association Ecomobilité à la date de sa dissolution.

La SPL devra adopter un Plan Stratégique à moyen terme, plan qui devra être élaboré par le Directeur général et adopté par le Conseil d'Administration.

Une commission d'appel d'offres sera constituée pour les marchés dépassant un certain seuil fixé par le Conseil d'administration.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de la création d'une Société Publique Locale, dénommée « AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC », au capital social de 37 000 €, dont le siège social est fixé au 313 Place de la gare, 73000 à Chambéry ;
- **APPROUVE** le projet de statuts et le projet de pacte entre actionnaires joints à la présente délibération ;
- **DEFINIT** la part de 5 % du capital social, soit 1 850 actions sur 37 000 ;
- **AUTORISE** la participation financière du Pôle métropolitain à hauteur de 1 850 €, à imputer sur le budget 2019 de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc ;
- **APPROUVE** les principes d'organisation économique, juridique et fiscales de ladite société ;
- **AUTORISE** le Président à signer les statuts et le pacte entre actionnaires ou tout autre document à intervenir ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches ou formalités pour la constitution définitive de la société.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

0 8 OCT. 2018

Publié ou notifié le

0 8 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN
AU SEIN DES
ASSEMBLEES
GENERALES ET DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE LA SPL AGENCE
ECOMOBILITE
SAVOIE MONT-
BLANC

N° CS2018-28

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DES ASSEMBLEES GENERALES ET
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AGENCE
ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC**

Conformément aux dispositions de l'article 36 du projet de statuts, tout Actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions. Chaque Actionnaire nomme à cet effet son représentant et un suppléant.

En vertu des articles 15 et 51 du projet de statuts, le conseil d'administration de la SPL est composé de dix-huit administrateurs dont un pour le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Pôle métropolitain du Genevois français est donc invité, conformément à ces dispositions, à désigner son représentant au sein des assemblées générales et du conseil d'administration, ainsi qu'un suppléant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1524-5, L1531-1, L2121-33 et L2121-21,

Vu le Code de commerce, notamment son livre II,

Vu les projets de statuts et de pacte d'actionnaires,

Monsieur le Président propose les candidatures de :

- Monsieur Stéphane VALLI pour le poste de représentant titulaire au sein des Assemblées d'actionnaires et du Conseil d'administration de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- Monsieur Jean NEURY pour le poste de représentant suppléant au sein des Assemblées d'actionnaires de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Stéphane VALLI en qualité de représentant titulaire du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires et du Conseil d'administration de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean NEURY en qualité de représentant suppléant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** le représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de ladite société.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

08 OCT. 2018

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL

N° CS2018-29

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE****DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL****Projet d'adhésion du Pôle métropolitain à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc**

Par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé à acheter des parts au capital social de la SPL Ecomobilité Savoie Mont Blanc au 1er janvier 2019 à hauteur de 1 850 €.

Afin de permettre l'entrée effective au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 261, soit 1 850 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, au compte 2051 « concession droits similaires ». Il est nécessaire de les reporter au compte 261 « titres de participation ».

Développement d'une expérimentation de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève

Le Pôle métropolitain se dote de compétences en matière de mobilités nouvelles. Cette démarche se traduit notamment par le lancement d'une première action en matière de covoiturage domicile-travail dès 2018, découlant des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes » (Soral II, Sézégny, Chancy II et Certoux). Un premier objectif consiste à diminuer le trafic routier sur l'axe Vallevir-Viry-Bernex via une amélioration du remplissage des voitures.

Le Bureau Pôle métropolitain a attribué un marché relatif au « Développement d'une expérimentation d'un service de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève » pour un montant forfaitaire de 84 475,00 € HT au candidat « COVIVO ». Cette mission de 36 mois comprend une phase d'investissement et de fonctionnement sur les 16 premiers mois qui se concrétise par la mise en œuvre d'une solution de covoiturage en temps réel sur la liaison Vallevir-Viry-Bernex-Genève :

- étape n°1 : définition de la solution (septembre-novembre 2018) – durée 3 mois
- étape n°2 : mise en œuvre (décembre 2018-décembre 2019) – durée 13 mois

L'opération implique l'achat de panneaux pour un montant de 40 000 € HT, soit 48 000,00 € TTC. Cinq bornes de covoiturage seront implantées sur la chaussée à des endroits stratégiques sélectionnés par le comité de pilotage. Le système sera déployé par le prestataire COVIVO, également prestataire de la plateforme régionale de covoiturage Mov'ICI.

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat de panneaux, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 2152 « installations de voirie », soit 48 000 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, en section de fonctionnement en dépenses imprévues au compte 022 à hauteur de 13 000 euros, en section d'investissement aux comptes 2051 à hauteur de 3 000 euros et aux comptes 2183 et 2184 à hauteur de 15 000 euros et 17 000 euros. Il est nécessaire de les reporter au compte 2152 « installations de voirie ».

Au regard de ces éléments, il est nécessaire procéder à la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
022	dépenses imprévues	13 000 €			
023	virement à la section d'investissement		13 000 €		
INVESTISSEMENT					
021	virement de la section de fonctionnement				13 000 €
2051	concession droits similaires	4 850 €			
261	titres de participation		1 850 €		
2152	installation de voirie		48 000 €		
2183	matériel de bureau et informatique	15 000 €			
2184	mobilier	17 000 €			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018
08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
ADHESION DU
POLE
METROPOLITAIN A
L'ASSOCIATION
AURA INDUSTRIE
4.0

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

N° CS2018-30

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 26

Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE**

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A L'ASSOCIATION AURA INDUSTRIE 4.0

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations continues, concourant au développement économique de son territoire. L'industrie compte parmi les secteurs les plus dynamiques du territoire et constitue le principal secteur en termes de création de valeur ajoutée. Le développement et maintien de l'activité dédiée à l'Industrie du Futur, autrement appelée « l'industrie 4.0 », présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle de compétitivité met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes au Pôle Mont Blanc Industries, le maintien et développement de cette filière industrielle est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises accompagnées et du rayonnement d'un tel dispositif, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français d'apporter un soutien financier aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) à ce dispositif. L'objectif fixé communément est d'accompagner 42 entreprises industrielles labellisées par année. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans une convention de partenariat quadripartite d'une durée de 3 ans.

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 42 000 € pour le Pôle métropolitain pour les années 2018, 2019 et 2020. Au titre de l'année 2018, cette aide au fonctionnement a été inscrite au budget primitif. Le mandatement de la contribution financière sera effectué sur demande écrite de l'association en deux temps :

- un premier acompte de 70% sera versé à compter de la signature de la convention pour l'année 2018 et après le vote du budget primitif pour les autres années,
- le solde plafonné à 30% sera versé sur présentation des pièces justificatives listées dans la convention.

Il est également proposé d'adhérer à l'association AURA INDUSTRIE 4.0 pour l'année 2018 à hauteur de 2 880 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, Grand Annecy, la Communauté de communes Arve et Montagne et l'association AURA Industrie 4.0 pour la mise en place du programme Label Mont Blanc Excellence, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 42 000 € à AURA Industrie 4.0, pour le soutien au dispositif « Label » selon les modalités fixées par la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'adhésion à l'association AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

08 OCT. 2018

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D'AURA
INDUSTRIE 4.0

N° CS2018-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AURA INDUSTRIE 4.0

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle de son territoire. L'Industrie du Futur, également appelée « industrie 4.0 » compte parmi les secteurs dynamiques du territoire et constitue le principal domaine d'excellence en termes de création de valeur ajoutée économique et d'emplois et présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage complexe, de la mécanique de précision et de la mécatronique. Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain a souhaité soutenir le programme « Label Mont-Blanc Excellence Industries ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celles-ci.

Compte tenu du rôle de l'association AURA Industries 4.0 sur le Genevois français, le Comité syndical a également souhaité adhérer à l'association pour l'année 2018. L'association AURA Industrie 4.0 se compose de membres actifs. Il s'agit de personnes morales physiques ou morales réparties en 6 collèges:

- le collège Entreprises ;
- le collège Enseignement-recherche-formation ;
- le collège des Institutions associées (chambres consulaires, autres pôles et clusters) ;
- le collège des Etablissements financiers ;
- le collège des Personnalités qualifiées ;
- le collège des Collectivités territoriales.

Le Conseil d'administration comprend jusqu'à 41 membres dont au moins 5 issus du collège des collectivités territoriales à raison d'un membre par collectivité adhérente. 6 collectivités territoriales sont adhérentes : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, Clermont Auvergne Métropole, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Communauté de Communes Arve et Montagnes, le Grand Annecy.

L'adhésion implique la désignation d'un représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0.

Le représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 est invité à rendre compte de l'activité du conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 devant le Bureau du Pôle métropolitain et à opérer un bilan de mandat devant le Comité syndical.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Marin GAILLARD.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Marin GAILLARD en qualité de représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** le représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

0 8 OCT. 2018

Publié ou notifié le

0 8 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

PARTICIPATION
FINANCIERE AU
SALON DU LIVRE
DU GRAND GENEVE

N° CS2018-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

PARTICIPATION FINANCIERE AU SALON DU LIVRE DU GRAND GENEVE

La société d'histoire La Salévienne s'est donnée depuis plus de 30 ans pour objectif d'offrir au plus grand nombre de personnes les moyens de mieux connaître l'histoire et l'évolution du territoire sur lequel ils vivent.

La Salévienne, organise ainsi des conférences et diverses manifestations destinées à faire découvrir le passé du Bas Genevois dont le bassin de vie ne s'arrête pas aux frontières internationales.

Acteur reconnu du Grand Genève, la Salévienne a développé de nombreux projets et partenariats avec les acteurs institutionnels du territoire. Cette société d'histoire a notamment élaboré les deux atlas historiques du Grand Genève (2015 et 2017) qui ont fait l'objet de conventions avec l'ARC Syndicat mixte.

La Salévienne a lancé un Salon du Livre du Grand Genève, dont la première édition s'est tenue en novembre 2016 à la Chartreuse de Pomier. Cet évènement a permis au public de rencontrer des auteurs, des éditeurs, des libraires œuvrant d'ordinaire chacun d'un côté de la frontière. L'édition 2016 a reçu la visite de plus d'un millier de personnes venus rencontrer des auteurs spécialisés.

La Salévienne a choisi de renouveler cette manifestation éclectique et populaire le 18 novembre 2018, toujours dans l'enceinte de la Chartreuse de Pomier, à Présilly. Elle a saisi, par courrier en date du 10 juillet 2018, le Vice-président du Pôle métropolitain en charge de la communication et de la participation pour solliciter une subvention de 1 500 €.

Compte tenu du caractère spécifique de l'évènement qui participe à la construction d'une identité transfrontalière et à l'appropriation par sa population du Grand Genève,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Claude BARBIER étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote,

- **ATTRIBUE** une participation financière de 1 500 € à la société d'histoire La Salévienne dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 du Salon du Livre du Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

08 OCT. 2018

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 novembre 2018

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2018-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt
heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes
du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 novembre 2018

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Christophe BOUVIER –
Mme Judith HEBERT – M. Dominique BONAZZI –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent
SCATTOLIN – M. François DEVILLE, suppléant de Mme
Astrid BAUD-ROCHE

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe
BOUVIER – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à
M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert
BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme
Aurélien CHARILLON – M. Patrice DUNAND –

M. Daniel RAPHOZ – M.

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2018

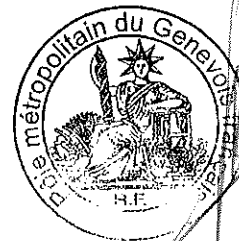
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **03 DEC. 2018**

Publié ou notifié le

03 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 novembre 2018

INDEMNITES DU
RECEVEUR

N° CS2018-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt
heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes
du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 novembre 2018

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Christophe BOUVIER –
Mme Judith HEBERT – M. Dominique BONAZZI –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent
SCATTOLIN – M. François DEVILLE, suppléant de Mme
Astrid BAUD-ROCHE

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe
BOUVIER – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à
M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert
BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND –

M. Daniel RAPHOZ – M.

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

INDEMNITES DU RECEVEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux et qui prévoit notamment le calcul, chaque année, de l'indemnité sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années ;

Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du volume d'opérations et du montant des budgets dont le receveur a la charge.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité absolue des voix, Monsieur Antoine VIELLIARD ayant voté contre,

- **DEMANDE** le concours de Monsieur Jacques LANGLOIS, Trésorier Principal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur des communes et établissements publics locaux durant toute la période de la présente mandature ;
- **PRECISE** que cette indemnité est prévue au budget à l'article 6225 et qu'elle sera versée annuellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

03 DEC. 2018

03 DEC 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 novembre 2018

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT 2017
ET 2018 DE
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 novembre 2018

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Christophe BOUVIER –
Mme Judith HEBERT – M. Dominique BONAZZI –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent
SCATTOLIN – M. François DEVILLE, suppléant de Mme
Astrid BAUD-ROCHE

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe
BOUVIER – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à
M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert
BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND –

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

N° CS2018-35

M. Daniel RAPHOZ – M.

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ET 2018 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre du 28 décembre 2007 définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et le canton de Genève, l'État français, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, et le Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH). Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 239 300,80 € pour 2017-2018, hors apport de l'OCSTAT. L'État, les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 207 522,30 €. Le Pôle métropolitain prendra en charge les cotisations pour le compte de la Région, conformément aux dispositions prévues par la Convention métropolitaine du CPER liant le Pôle métropolitain et la Région. Il s'acquittera en conséquence d'un montant correspondant aux deux cinquièmes du montant dû à l'Insee, soit 83 010 €. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2017 et 2018, produit par l'Insee en 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

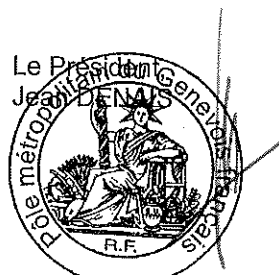
- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2018M0064 relative aux travaux 2017-2018 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 83 010 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **03 DEC 2018**

Publié ou notifié le

03 DEC. 2018



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 novembre 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION AVEC
LA SALEVIENNE
POUR LA
REALISATION DE
L'ATLAS
HISTORIQUE N°3

N° CS2018-36

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 novembre 2018

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Christophe BOUVIER –
Mme Judith HEBERT – M. Dominique BONAZZI –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent
SCATTOLIN – M. François DEVILLE, suppléant de Mme
Astrid BAUD-ROCHE

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe
BOUVIER – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à
M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert
BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND –

M. Daniel RAPHOZ – M.**Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN –****M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT**

ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA SALEVIENNE POUR LA REALISATION DE L'ATLAS HISTORIQUE N°3

La société d'histoire La Salévienne s'est donnée depuis plus de 30 ans pour objectif d'offrir au plus grand nombre de personnes les moyens de mieux connaître l'histoire et l'évolution du territoire sur lequel ils vivent. La Salévienne, organise ainsi des conférences et diverses manifestations destinées à faire découvrir le passé du Bas Genevois dont le bassin de vie ne s'arrête pas aux frontières internationales.

Acteur reconnu du Grand Genève, la Salévienne a développé de nombreux projets et partenariats avec les acteurs institutionnels du territoire. Cette société d'histoire a notamment élaboré les deux atlas historiques du Grand Genève (2014 et 2017) qui ont fait l'objet de conventions avec l'ARC Syndicat mixte.

L'Atlas historique du Grand Genève, publié en 2014 par La Salévienne, avec le soutien de l'ARC, de l'Etat de Genève et de la région Rhône-Alpes a rencontré son public : 3 000 exemplaires publiés dont 1 700 destinés à la vente qui ont été épuisés en moins de deux ans. La Salévienne a même réédité en 2016 cet ouvrage.

L'ouvrage a fait l'objet d'une suite consacrée aux limites infra-étatiques (cantons, communes, etc.) dans le Grand Genève. Ces deux ouvrages ont été présentés lors de nombreuses conférences publiques et gratuites tant dans le canton de Genève que dans le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français. Ils ont permis, de présenter l'histoire de notre territoire de manière didactique, dans le but de lutter contre les préjugés et la stigmatisation de certaines parties ou habitants de ce territoire. Ces volumes permettaient également de présenter un historique de la coopération transfrontalière, alors que la matière, plutôt aride, est généralement confinée aux brochures destinées aux seuls spécialistes de la matière.

À ces deux volumes, une suite est prévue, « Aller et venir, déplacements et mobilité dans le Pays de Genève » (plus loin « Atlas III »), qui entend mettre l'accent sur la thématique des transports, celle qui retient l'attention non seulement des élus et des techniciens du Grand Genève, mais également de tout un chacun, tant la difficulté de se déplacer dans le Grand Genève est devenu la préoccupation majeure des habitants de ce territoire.

L'« Atlas historique du Pays de Genève, volume 3, Aller et venir, transports et mobilité dans le Pays de Genève » comportera une vingtaine de cartes, également consultables sur Internet, accompagnées d'un commentaire historique.

Le projet vise à montrer comment s'est construit le territoire régional autour d'axes fluviaux et lacustres (le Rhône, le Léman) et routiers (voies en direction des Alpes, de la mer du Nord, de la Méditerranée) au fil des siècles. Les progrès techniques du XIXe siècle entraînent une diversification des moyens de locomotion (le chemin de fer, le tramway, l'automobile) qui renforcent la place centrale occupée par Genève dans son territoire. L'ouvrage entend montrer également comment les Etats (Suisse, France, royaume de Piémont-Sardaigne) ont joué leur partition dans cette région, se souciant généralement assez peu des intérêts des populations, au risque de l'incohérence. Le réseau viaire ou ferroviaire dont nous sommes les héritiers bute aujourd'hui sur une réalité : la métropolisation du territoire et les défauts de réseaux au regard de la place qu'a fini par occuper Genève dans son territoire.

La publication viendra accompagner le site Internet pour ceux qui restent attachés au papier. Chaque commentaire est assorti d'une bibliographie pour celui ou celle qui souhaiterait en savoir plus. Les auteurs s'engagent à participer aux conférences et exposés dans le Grand Genève auxquels ils pourraient être sollicités.

Le projet fait l'objet, par ailleurs, d'un conventionnement et d'un soutien financier important de la part du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du Canton de Genève, pour un montant de 95 000 CHF sur un montant total de dépenses de 118 000 CHF ou 98 300 €. Le Canton de Genève reconnaît ainsi la pertinence et la valeur de ce projet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Claude BARBIER étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote,

- **ATTRIBUE** une participation financière de 15 000 € à la société d'histoire La Salévienne dans le cadre de la réalisation de l'Atlas historique du Grand Genève n°3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

03 DEC. 2018

Publié ou notifié le

03 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

MOTION DU
COMITE SYNDICAL
DU POLE
METROPOLITAIN
CONCERNANT
L'OFFRE TGV
PARIS-GENEVE,
LES ARRETS EN
GARE DE
BELLEGARDE,
L'OFFRE DE
SERVICES
CONCERNANT LES
GARES DU
GENEVOIS
FRANCAIS

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

N° CS2018-37

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurelie CHARILLON – M. Patrice DONAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE

**MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN
CONCERNANT L'OFFRE TGV PARIS-GENEVE, LES ARRETS EN
GARE DE BELLEGARDE, L'OFFRE DE SERVICES
CONCERNANT LES GARES DU GENEVOIS FRANCAIS**

La SNCF mène actuellement une réflexion sur l'ensemble des points de vente physique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, au-delà de l'absence regrettable de guichets ou d'automates dans certaines gares du Genevois français (St Pierre-en-Faucigny, Valleiry), la SNCF porte aussi le projet de fermeture de guichets (Bonneville) ou d'automates (Bonneville, Bons-en-Chablais), évoquant la baisse continue de l'activité du guichet de gare et des multiples possibilités d'acheter des titres de transports (vente à bord des cars, solutions digitales).

Si ces orientations s'inscrivent dans un contexte général de recherche d'économie de la part de l'opérateur ferroviaire SNCF, elles viennent toutefois en contradiction avec le développement du Léman Express dont la mise en service en décembre 2019 prévoit plus de 50 000 voyageurs par jour.

En effet, l'amélioration de l'offre et des fréquences de train permettent de redynamiser les gares du Genevois français et d'en faire ainsi des lieux d'échanges entre toutes les formes de mobilité. Elles sont une porte d'entrée sur un territoire, un hub pour les voyageurs et vont devenir à la fois des lieux de centralité multimodaux (Parkings-Relais -P+R-, rabattement bus, autopartage, covoiturage dynamique, consignes vélo, voies vertes), mais également des lieux de vie où la qualité de service doit être améliorée (maison de mobilité, coworking, services divers..).

Ainsi, depuis plusieurs années, avec le soutien notamment de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain, les communes et intercommunalités ont investi lourdement dans les 14 gares du Genevois français (Thonon-les-Bains, Perrignier, Bons-en-Chablais, Machilly, Annemasse, St-Julien-en-Genevois, Valleiry, Bellegarde-sur-Valserine, Pougny, Reignier, La Roche-sur-Foron, St-Pierre-en-Faucigny, Bonneville, Marignier). Cet engagement permet de préparer la mutation liée au Léman Express et de faire de ces gares de véritables Pôles d'échanges multimodaux, des points névralgiques pour chacun des bassins versants.

Dans ces conditions, un accueil physique et technique au sein des bâtiments gares sont indispensables, pour la vente de services multimodaux mais aussi pour apporter des conseils aux utilisateurs. Ils sont essentiels pour accompagner les efforts déployés par les collectivités pour la réalisation des pôles d'échanges multimodaux et le développement d'une offre alternative à la voiture qui participe ainsi à l'amélioration de qualité de l'air.

Le public qui fréquente les gares et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, personnes en recherche d'emplois, jeunes, notamment dans le cadre scolaire.

La réduction de l'offre de services proposée en gares aux usagers alors qu'elle devrait être renforcée dans un an avec la mise en service du Léman Express et un nombre de voyageurs attendus bien plus importants, pose la question de l'accompagnement des mutations mais aussi de la diminution du chiffre d'affaires des gares essentielles pour le maillage de chaque secteur.

Ces orientations sont donc en parfaite contradiction avec l'évolution à très court terme de l'offre ferroviaire Léman Express ainsi qu'avec les orientations nationales du projet de loi d'orientation pour la mobilité (LOM) qui fait de la mobilité du quotidien une priorité et vise à mettre l'utilisateur au cœur de toutes les politiques publiques.

Enfin, la SNCF et les CFF ont annoncé par ailleurs la réorganisation de l'offre de TGV Lyria Paris-Genève. Elle prévoit désormais l'instauration d'un quota de places en trajets internes (Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse) pour donner priorité aux voyageurs de ou vers Genève.

Cette décision a également pour conséquence mécanique de dégrader, dans le même temps, l'offre grande vitesse et longs trajets proposée en gare de Bellegarde-sur-Valserine en limitant les possibilités de prendre le TVG pour Paris. Elle fait suite à une dégradation de l'offre de desserte TGV Lyria déjà réalisée il y a 3 ans.

Cette décision paraît, là encore, en parfaite contradiction avec les investissements réalisés depuis plusieurs années et les engagements pris par la SNCF pour le développement de l'offre TGV au sein de la nouvelle gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à la SNCF de réétudier sa position au vu des différents éléments énoncés et d'entamer un véritable dialogue constant et continu avec les collectivités territoriales concernées ;
- **ADOpte** cette motion de soutien pour le maintien de guichets et services proposés dans les différentes gares du Genevois français ;
- **ADOpte** cette motion de soutien pour le rétablissement de l'offre TGV en gare de Bellegarde-sur-Valserine ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes de soutenir notre demande et notre initiative auprès de l'Etat et de la SNCF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir sur cette base les dirigeant(e)s de la SNCF, des CFF et les représentant(es) des différentes autorités françaises et suisses concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

20 DEC. 2018

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

SCOT DU POLE
METROPOLITAIN :
ADOPTION DE LA
PROGRAMMATION

N° CS2018-38

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurelie CHARILLON – M. Patrice DONAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE

SCOT DU POLE METROPOLITAIN : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION

Contexte :

Le Grand Genève est en cours de métropolisation. Les défis posés par la dynamique exceptionnelle de notre territoire nécessitent une convergence des politiques en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique. Le Schéma de cohérence territoriale est LE document faîtière des collectivités territoriales pour faire converger, à une échelle pertinente ces différentes politiques (schéma de mobilité, maîtrise de la consommation des espaces, lutte contre l'étalement urbain, qualité de l'air, transition énergétique, politique de l'habitat, accueil économique, etc.) et proposer une stratégie durable.

Dans ce cadre, il est à noter que les Plans de déplacements urbains, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux et de l'habitat (PLUIH), les autorisations d'urbanisme commercial dépendent des Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) (avec notion de compatibilité) et que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et SCOT sont étroitement liés (avec notion de prise en compte).

Selon la volonté du législateur, un SCOT se doit d'être à l'échelle d'un bassin de vie et surtout d'un bassin d'emploi. Le Grand Genève est un véritable bassin de vie et d'emploi attesté dans la politique de l'Etat et de la Région en Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Plan) et dans la politique de la Confédération suisse. Cette vision politique est confortée par tous les indicateurs statistiques : flux domicile travail / commerce, développement urbain, enseignement, culture, etc. Le Projet de territoire du Grand Genève se veut un document d'aménagement et de planification à l'échelle de ce bassin de vie, en dépit de la frontière. Mais ce document n'est pas prescriptif. C'est pourquoi, côté suisse, les Plans directeurs du district de Nyon (Canton de Vaud) et du Canton de Genève assurent la concrétisation du Projet de territoire Grand Genève. Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, l'objectif d'un SCOT commun est nécessaire pour répondre aux enjeux forts liés à la croissance de notre agglomération transfrontalière. Faire un SCOT à la bonne échelle permettrait également de rationaliser les structures, tel que le souhaite le législateur.

Le temps observé entre la délibération de prescription d'un SCOT et ses effets sur le territoire est d'environ 10 ans. Dans 10 ans, le Genevois français (dans ses limites actuelles) comptera 500 000 habitants, soit l'équivalent des agglomérations de Grenoble, Montpellier, Strasbourg, Nice ou encore Rouen Métropole. Les déplacements s'élèvent aujourd'hui à 1,4 millions de déplacements quotidiens dans le Genevois français. Entre 2015 et 2020 ils auront progressé de 10%, soit 140 000 déplacements supplémentaires en l'espace de 5 ans.

Le Pôle métropolitain, à travers la démarche InterSCOT et le Projet de territoire du Grand Genève, s'est doté de l'essentiel des approfondissements et schémas nécessaires à un SCOT : Armature urbaine, Schéma métropolitain de la mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des PCAET du territoire, etc. Ces études et schémas ont été adoptés au sein du Comité syndical et par les collectivités membres du Pôle métropolitain. Leur intégration dans l'outil SCOT apparait comme la garantie la plus forte et le moyen le plus efficace de leur mise en œuvre et de leur reconnaissance.

La fragmentation actuelle des SCOT au sein du Pôle métropolitain ne répond pas aux objectifs législatifs nationaux, ni aux défis du Grand Genève, c'est pourquoi les statuts du Pôle métropolitain rappellent que « *La création du Pôle métropolitain engage aujourd'hui le territoire dans une phase de consolidation d'un projet politique qui implique à moyen terme de nouveaux transferts de compétences plus opérationnelles (SCOT, AOM, développement économique).* »

Nous constatons les difficultés de mise en cohérence des périmètres des SCOT liées à la création du SCOT Cœur du Faucigny et à la pré-existence du SCOT du Chablais qui tous deux dépassent le périmètre du Pôle métropolitain. Au regard de ces enjeux, au regard des statuts actuels du Pôle métropolitain, la question d'une évolution des périmètres de SCOT et du périmètre du Pôle métropolitain est ouverte. Au-delà des réalités géographiques, humaines, sociales, économiques et environnementales, cette question suppose de partager une vision et une ambition commune pour l'aménagement et le développement du territoire. Il s'agit de tenir compte de la réalité métropolitaine afin de mieux en maîtriser collectivement les effets et en valoriser les atouts.

Afin d'aboutir à une véritable prise de compétence et mise en œuvre de celle-ci à l'échelle du Pôle métropolitain, une programmation est aujourd'hui nécessaire.

Programmation pour une approbation en 2026

- 1^{ère} étape 2019-2020 : poursuite du travail en InterSCOT, validation d'un document d'Interscot qui alimentera les documents de planification des membres, question du périmètre et préparation de la prise de compétence.
- 2^{ème} étape 2021 : modification du périmètre du Pôle métropolitain, le cas échéant, puis prise de compétence et arrêté de périmètre.
- 3^{ème} étape 2022-2024 : élaboration du SCOT (Diagnostic, PADD, DOO, Rapport de présentation).
- 4^{ème} étape : 2025-2026 : arrêt du SCOT, consultation des PPA, enquête publique et approbation du SCOT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette programmation et les objectifs tels que définis ci-dessus, relatifs à l'élaboration d'un SCOT métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an. que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

20 DEC. 2018

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
POUR
L'EVENEMENT
PRO2LOCAL,
FORUM
PROFESSIONNEL
AUTOUR DE
L'ALIMENTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

N° CS2018-39

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 3

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurene
CHARILLON – M. Patrice DONAND – Mme Judith
HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre
MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EVENEMENT PRO2LOCAL, FORUM PROFESSIONNEL AUTOUR DE L'ALIMENTAIRE

Pro2Local est un évènement destiné à dynamiser la filière alimentaire sur les territoires du Genevois français, d'Usses et Bornes et d'Arve Giffre, organisé conjointement par la Maison de l'Economie Développement (MED) et l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV).

Forum professionnel organisé en deux temps pour accompagner la filière alimentaire au plan local, Pro2local se positionne comme :

- le rendez-vous Business devant faciliter les échanges y compris commerciaux entre producteurs, transformateurs et distributeurs locaux,
- le rendez-vous Métiers devant contribuer à valoriser l'image de la filière en crise de vocation auprès des élèves, des étudiants, demandeurs d'emploi et porteurs de projet.

Pro2local se tiendra le 14 mars 2019 à RochExpo.

Cet évènement permettra de réunir :

- les professionnels de la filière alimentaire d'aujourd'hui et de demain,
- les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement d'entreprise.

Le budget estimatif de l'évènement s'élève à 144 900 € (cf. budget dans la convention annexée) et le Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité pour soutenir cette manifestation.

Considérant que le projet répond à l'objectif de sa feuille de route politique de créer une dynamique territoriale autour de la valorisation des produits locaux et des métiers, en lien avec l'axe « alimentaire » de la stratégie de développement économique du Genevois français et de développement de l'offre de formation « Grand Forma », se former dans le Genevois français », il est proposé de participer à hauteur de 15 000 € à l'organisation et à la réalisation de l'évènement « Pro2local »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, la Maison de l'Economie Développement, l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande, le Groupe d'Action Locale Usses et Bornes et le Groupe d'Action Locale Arve Giffre, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 15 000 € TTC à la Maison de l'Economie Développement, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **20 DEC. 2018**

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN ET
LE GLCT SUR LE
FINANCEMENT DE
L'EVENEMENT
LEMAN EXPRESS

N° CS2018-40

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN ET LE GLCT SUR LE FINANCEMENT DE L'EVENEMENT LEMAN EXPRESS

Le Léman Express, dont la mise en service est prévue pour décembre 2019 est un projet transfrontalier unique en Europe : il propose une offre de transport public ferroviaire constitutive d'une nouvelle mobilité dans le bassin transfrontalier, avec des nouvelles gares ou des gares réaménagées, et propose une armature essentielle au développement de nouveaux modes de déplacements.

Il devient essentiel à la mobilité de l'agglomération transfrontalière et renforce l'attractivité des transports publics sur le territoire du Grand Genève. Fruit d'une coopération franco-suisse au service des habitants, il renforce les connexions transfrontalières, et participe largement à relever les défis d'une l'agglomération multipolaire, compacte et verte. Ce nouveau réseau de type RER, entre deux pays, entre une ville et sa périphérie, devient un lien essentiel entre les habitants.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français, pour la France, et les magistrats des communes genevoises, sous l'égide de l'ACG (Association des Communes Genevoises) pour la Suisse, ont émis la volonté de mettre sur pied, de part et d'autre de la frontière, un événement culturel destiné à marquer la mise en service de la nouvelle mobilité que constitue le Léman Express. Il s'agit d'organiser un grand événement populaire et festif autour de la mise en service du Léman Express. Cet événement, intitulé « Léman express : prenez le train de la culture », se tiendra entre les 11 et 12 avril 2020, autour des gares suisses et françaises du Léman Express.

L'événement festif concernera toutes les gares du Léman express mais se concentrera sur 6 gares principales dont trois suisses (Lancy, Champel, Chêne-Bourg) et trois françaises. Côté français, il est proposé de mettre en avant 3 gares essentielles du réseau qui connaîtront d'importantes mutations d'ici 2020, à savoir Annemasse, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains (les autres gares françaises du Léman express pourront également faire l'objet de manifestations, comme celle de Bellégarde-sur-Valserine à titre d'exemple).

Suite à la présentation de plusieurs projets à un comité d'évaluation, le Comité de pilotage de l'événement a pris la décision de confier un mandat à un pool de mandataires formé de Château-Rouge et de la Comédie de Genève.

L'enveloppe budgétaire globale est estimée à 300 000 CHF incluant l'entier des coûts liés à l'organisation et à la gestion de l'événement, y compris la communication, les honoraires du prestataire, le matériel et les installations, ainsi que les cachets des artistes. Cette enveloppe est répartie à parts égales entre l'ACG et le Pôle métropolitain.

Le GLCT Grand Genève assurera la gestion financière du projet (marché, facturations) et son portage administratif, et facilitera la promotion de l'événement.

Le Pôle métropolitain s'engage à apporter la moitié des financements nécessaires à la réalisation de l'événement dans un plafond de 300 000 CHF. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, engage ainsi le Pôle métropolitain à allouer une subvention de 150 000 CHF en trois versements, sur la base du budget prévisionnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain et le GLCT Grand Genève, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;

- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 150 000 CHF au GLCT Grand Genève, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **20 DEC. 2018**

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurelie CHARILLON – M. Patrice DONAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE AU 1ER JANVIER 2019

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération n°CS2017-81 donnant mandat au CDG74 pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Comité Syndical,

- qu'il est opportun pour le Pôle métropolitain du Genevois français de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service ;
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées ;
- que par délibération n°CS 2017-81, le Pôle métropolitain du Genevois français a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74 ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au **groupelement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA** et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du Pôle métropolitain du Genevois français, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- décès
- accident et maladie imputable au service
- longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire en cas de requalification)
- maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
- maladie ordinaire

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux, pour les risques assurés.

Conditions :

- décès / sans franchise
- accident et maladie imputable au service / sans franchise
- congés de longue maladie / longue durée / sans franchise
- maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant / sans franchise
- maladie ordinaire / avec franchise de 10 jours fermes par arrêt.

Soit un taux global de **5.29 %**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut.

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- le supplément familial de traitement (SFT) ;
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum ;
- les charges patronales à hauteur de 55% maximum.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et l'ensemble des agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

Risques garantis :

- accident et maladie professionnelle
- grave maladie
- maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt
- reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Pour un taux global de **0,91%**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut.

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- le supplément familial de traitement (SFT) ;
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum ;
- les charges patronales à hauteur de 55 % maximum.

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du traitement indiciaire brut assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du traitement indiciaire brut assuré pour les agents IRCANTEC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président ;
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

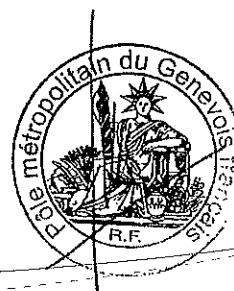
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

PRESENTATION DU
RAPPORT
D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE
REGIONALE DES
COMPTES DANS LE
CADRE DU
CONTROLE DE LA
GESTION DE L'ARC
SYNDICAT MIXTE
ET DU POLE
METROPOLITAIN

N° CS2018-42

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. CLAUDE MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

**Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith
HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre
MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Louis FAVRE**

PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA GESTION L'ARC SYNDICAT MIXTE ET DU POLE METROPOLITAIN

La chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'ARC Syndicat mixte pour la période 2010-2017, notifié par courrier en date du 28 juillet 2017. La CRC a élargi le périmètre du contrôle en intégrant la gestion du Pôle métropolitain et les conditions de la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase inquisitoriale menée d'août 2017 à mai 2018, puis une phase contradictoire menée de juin 2018 à novembre 2018. Le rapport d'observations définitives a été communiqué le 15 novembre au Président en exercice et aux anciens Présidents de la période sous contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, il fait l'objet d'une communication au sein de l'Assemblée délibérante du Pôle métropolitain, lors du Comité syndical de ce jeudi 13 décembre.

Le rapport de la CRC comporte un important volet descriptif (histoire, enjeux et mécanismes de la coopération transfrontalière) et ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière d'exécution et de programmation budgétaire et de meilleur contrôle de gestion, en lien direct avec la progression de l'activité de l'ARC Syndicat mixte et des ambitions affichées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Dans sa synthèse, le rapport pointe essentiellement la sous-consommation des ressources budgétaires, expliquées par les difficultés inhérentes au montage de projets multipartenariaux et transfrontaliers.

Au-delà des taux de réalisation des budgets, la Chambre Régionale des Comptes préconise de renforcer les outils de pilotage et de programmation des dépenses de fonctionnement.

Les observations de la CRC ont d'ores et déjà permis d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité et de renforcer les outils et procédures pour garantir l'efficacité de son action. Conformément aux préconisations de la CRC, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées : renforcement de la communication budgétaire (avec notamment la production du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018, la réalisation d'une page d'information budgétaire sur notre site internet) ; acquisition et déploiement d'un logiciel comptable plus élaboré ; adoption par le Comité syndical d'un seuil d'amortissement ; adoption par le Comité syndical d'une Charte d'utilisation du matériel de téléphonie, informatique et numérique ; rédaction d'un guide de procédure formalisé...

La collectivité doit encore mener des réflexions sur la précision de la présentation par nature et par fonction des comptes, des engagements hors bilan et des subventions aux tiers, la définition d'une politique en matière d'avancement de carrières de ses agents. Ces éléments sont bien identifiés et sont d'ores et déjà inscrits au programme de travail du Pôle métropolitain. Les efforts seront donc maintenus pour traduire progressivement les différentes recommandations formulées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes annexé à la présente délibération

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

20 DEC. 2018

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS

